

● Ensemble, changeons la finance

Financité

magazine

ZOOM : Les riches Belges aiment les paradis fiscaux

L'IDÉE : Pourquoi les banques se ressemblent-elles toutes ?



COOPÉRATIVES, UNE RÉPONSE À L'UBÉRISATION ?

QUI SOMMES-NOUS ?

Financité est un mouvement qui rassemble des centaines de citoyens et d'organisations, tous convaincus par un besoin de changement. Son objectif est de construire tous ensemble une finance responsable et solidaire, qui réponde à l'intérêt général, soit proche des gens et au service de tous.

Pour y parvenir, Financité lance chaque semestre un nouveau cycle de réflexion autour duquel il réalise un travail de recherche et d'investigation à travers des études, des rapports et des analyses. Financité organise des ateliers participatifs, des conférences, des formations, des ciné-débats, le Festival Financité, ...

Financité encourage et accompagne des citoyens qui veulent passer à l'action ou s'informer au travers des groupes Financité.

Il se veut porte-parole de ses membres et est là pour transmettre leurs revendications auprès des politiques belges et européens.

Le Financité magazine est une publication du Réseau Financité.

Il est édité à 90 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance responsable et solidaire à un public le plus large possible.

Rédaction :
rue Botanique 75, 1210 Bruxelles
(Tél : 02 340 08 60 - Fax : 02 706 49 06)
www.financite.be

Éditeur responsable : Bernard Bayot
Ont collaboré à ce numéro :
Bernard Bayot, Julien Collinet,
Valéry Paternotte, Laurence Roland.

Graphisme et mise en page :
Louise Laurent & Elise Debourny

Photo de couverture :

© Rayon 9

Impression : La Libre Belgique



LE CONTENU DE CE JOURNAL
N'ENGAGE PAS LA RÉDACTION
DE LA LIBRE BELGIQUE

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT FINANCITÉ

Avec ses centaines de membres, Financité est un mouvement citoyen qui se bat pour une finance responsable et solidaire.

→ **POUR LES FÊTES, OFFREZ UN ABONNEMENT À LA LIBRE BELGIQUE EN NUMÉRIQUE ET REJOIGNEZ LE MOUVEMENT FINANCITÉ POUR 2 EUROS PAR MOIS**

+ Profitez de 50 % de réduction sur le livre *Changer la finance, un acte citoyen.*



Et chaque trimestre, le Financité magazine et le Financité en mouvement (réservé aux membres) dans votre boîte aux lettres.

INFOS ET ADHÉSIONS AU 02 340 08 60
OU SUR WWW.FINANCITE.BE



À DÉCOUVRIR CE MOIS-CI

FINANCITÉ EN MOUVEMENT

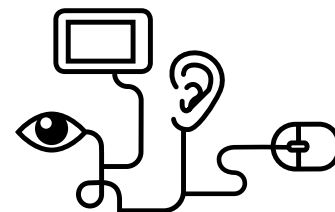
Le journal réservé aux membres Financité.

LA VIE DU MOUVEMENT

- Bruxelles-Brabant :
Bientôt une monnaie dans la région
- Namur-Hainaut :
Conseil des groupes Financité, ça rapproche
- Liège-Luxembourg :
Moment historique pour le Val'heureux

CAMPAGNE, PLAIDOYER ET RECHERCHES

- Suis-je riche ou pauvre ?
- Demain tous banquiers grâce à la Blockchain ?
- Le plan de bataille de Financité



CE QUE VOUS EN DITES EN DIRECT DE NOS RÉSEAUX SOCIAUX

Vente de Belfius, à qui profite le crime ?

Nous avons besoin d'une véritable banque publique, qui resterait sous le contrôle des citoyens et représenterait une vraie alternative dans le monde financier. Belfius pourrait être une vraie banque d'intérêt général qui répondrait réellement aux besoins de la population, avec des bureaux également dans les villages, une accessibilité pour les personnes avec un petit budget et où des investissements seraient faits dans des projets socialement et éthiquement responsables. Cela, plutôt que de jouer à une espèce de casino financier et de spéculer et investir dans toutes sortes de produits à risque. C'est d'ailleurs ce dernier élément qui a provoqué la crise financière.

Agnès De Gouy

En vendant Belfius, le gouvernement ne se prive pas seulement des dividendes que produit la banque, il se prive de la possibilité d'organiser la redistribution des richesses dans l'intérêt de tous les citoyens, et non pas dans l'intérêt des actionnaires de quelques multinationales.

Gérard Lemin

Je suis client chez Belfius et je suis scandalisé de tout ce qui se passe dans mon dos ! Même mon directeur d'agence ne comprend pas... On ne retient rien du passé pourtant récent !

Francis Caignet

Mon argument : c'est la population belge qui a renfloué Dexia, il n'est que normal que ce soit la population belge qui profite des bénéfices de Belfius. Il n'y a pas de raison que les bénéfices de Belfius se diluent dans la masse des actionnaires locaux ou étrangers sans aucune garantie qu'avec 51 % du capital, l'État touchera autant de dividendes qu'auparavant. Je suis mécontente, et envisage de retirer mes sous d'une banque qui ne se distinguera plus des autres à mes yeux.

Geneviève Prumont

INSCRIVEZ-VOUS À NOTRE NEWSLETTER
GOOD MONEY ET RÉAGISSEZ SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX : WWW.FINANCITE.BE + [f](#)

MOURIR À CRÉDIT

Bernard Bayot

Près de 30 % des Européens ne possèdent pas d'économies en 2017, selon une étude menée par la banque ING. Cela est confirmé par une étude de la FSMA : bien que le Belge soit considéré comme un grand épargnant, en 2017, 29 % étaient dans l'impossibilité de faire face à une dépense imprévue qui correspond à un mois de salaire.

Par ailleurs, depuis 2005, le taux d'endettement des ménages belges rapporté au produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire la « production de richesse » sur une année, a grimpé de façon quasi ininterrompue pour atteindre près de 60 % au troisième trimestre de 2016. Ce sont principalement les prêts immobiliers qui sont à l'origine de cette hausse. Et, constate la Banque nationale de Belgique (BNB), l'octroi de crédits hypothécaires par les banques belges reste soutenu : les montants prêtés s'inscrivent à nouveau en forte hausse (5 à 6 % par an) tandis que les conditions de crédit demeurent particulièrement souples. Pour les rembourser, un emprunt sur cinq absorbe plus de la moitié du revenu disponible des ménages, ce qui est bien sûr largement au-delà du seuil du tiers ou du quart qu'il est habituellement conseillé de ne pas dépasser !

Si les indicateurs relatifs aux taux de défaut n'ont pas évolué de manière inquiétante à ce jour, la situation est suffisamment sérieuse pour que la BNB estime qu'il soit nécessaire que les banques belges mobilisent des matelas supplémentaires compte tenu notamment du fait que « la quantité de prêts hypothécaires risqués dans le portefeuille des banques n'a pas baissé, au contraire ». Tout ceci engendre une insécurité financière qui rend les ménages extrêmement vulnérables face aux difficultés de la vie comme une perte d'emploi ou une séparation : le moindre accident peut avoir de graves conséquences pour ceux qui n'ont que très peu d'épargne de précaution et/ou qui ont un niveau très élevé d'endettement.

Le risque est individuel mais aussi collectif : l'ensemble des dettes accumulées dans le monde représente désormais 192.000 milliards d'euros, un montant record qui équivaut à plus de trois fois l'activité économique annuelle de la planète, selon une étude de l'Institute of International Finance (IIF) publiée en octobre. Et Jean-Claude Trichet, l'ancien président de la Banque centrale européenne (BCE) de conclure : *Au niveau mondial, si l'on considère le niveau de l'endettement total en proportion du PIB consolidé de la planète comme un bon indicateur de vulnérabilité – ce que je pense –, nous sommes plus vulnérables à une crise financière mondiale aujourd'hui qu'en 2008.* (Le Temps, 8 novembre 2017).

Qui a dit que nous avions maîtrisé la finance après sa crise de 2008 ? ■



DOSSIER

COOPÉRATIVES, UNE RÉPONSE À L'UBÉRISATION ?

L'économie collaborative devrait représenter un demi-milliard d'euros en Belgique d'ici 2020 d'après les résultats d'un rapport du Bureau d'études Idea Consult, soit une hausse de 500 % par rapport à l'année 2016 où elle représentait 100 millions d'euros. Mais depuis quelques années, de grandes entreprises (baptisées de l'ubérisation) ont phagocyté cette belle idée de vouloir partager entre particuliers, les biens et les savoirs. Leur but ? Réaliser d'immenses profits tout en détruisant les droits des travailleurs et en éludant l'impôt. Face à ces acteurs, les coopératives, un modèle toujours d'actualité, remettant la démocratie et les travailleurs au centre de l'entreprise, ont-elles leur mot à dire ?

Reporters / Abaca

DOSSIER

PEUT-ON UBÉRISER UBER ?

Alors que débat autour du statut des coursiers à vélo fait rage, des coopératives belges tentent de se faire une place sur le marché de la livraison à vélo. Existe-t-il une alternative éthique à Uber et son modèle ?

Julien Collinet

Bruxelles, un soir de novembre. Dans la nuit sombre, sous une pluie battante, Camille, une étudiante de 21 ans, gravit la longue côte de la chaussée d'Alseberg sur un VTT démodé. L'absence de phare la rend invisible aux nombreux automobilistes. Dans son dos un imposant sac cubique contenant deux hamburgers et des canettes de soda destinés à un appartement de la place Albert. On les a vu se démultiplier à Bruxelles, Liège, Gand ou Anvers il y a quelques mois. La promesse de ces coursiers à vélo : livrer chez vous en quelques minutes des plats vendus dans des restaurants, commandés sur votre smartphone, pour une livraison (quasiment) gratuite.

Hormis la pénibilité inhérente au métier, le statut de ces livreurs à vélo fait froid dans le dos, la précarité étant le maître mot. Comme indépendants, leurs employeurs Deliveroo ou Uber eats ne leur offrent pas de contrat de travail, ils ne bénéficient d'aucune protection sociale : pas de droit aux allocations chômage, pas de congés payés, les éventuelles périodes d'arrêt maladie ne sont pas indemnisées et ils ne sont surtout pas couverts pour les accidents de travail qui peuvent être fréquents lorsqu'on est lâché dans la jungle de la circulation bruxelloise.

Ce sont pourtant des employés juge Martin Willems, secrétaire de la Centrale nationale des employés (CNE). Ils exécutent les ordres de leur employeur, avec les outils de leur employeur : une casquette, un sac ou une veste siglés du logo de l'entreprise. Depuis 2016, la coopérative Smart pouvait agir comme une béquille pour ces coursiers. Smart avait à l'époque signé un protocole avec les deux entreprises actives sur le secteur : Deliveroo et Take eat easy (tombé depuis en faillite). Le statut d'employé-indépendant offert par Smart leur permettait d'acquiescer les bases d'une protection sociale. Ce n'est pas notre cœur de métier où l'on salarie des travailleurs autonomes. Hors les coursiers sont extrêmement subordonnés, ce sont les nouveaux prolétaires raconte Sandrino Graceffa, directeur. Mais des membres de Smart ont commencé à travailler pour Deliveroo ou Take eat easy en plus de leur activité habituelle. Ce n'était pas l'idéal, mais cela permettait d'améliorer leur statut. Ils étaient auparavant rémunérés en dessous des minimas légaux. Il fallait donc le faire. Selon les statistiques de la coopérative, 3 800 coursiers sont passés par Smart. Ce rapport de force a permis de mettre en place des conditions, notamment un défraiement (partiel) des frais professionnels, mais surtout une rémunération horaire et non à la course et un engagement minimum de 3h consécutives.

Deliveroo précarise un peu plus ses coursiers

Mais au mois d'octobre, patatras, Deliveroo annonce vouloir rompre l'engagement signé avec Smart. La rémunération horaire (de 11 à 9,49 €/h soit le minimum légal) est supprimée et remplacé par une rémunération à la commande de 7,25 € par course (5 € pour les étudiants). La garantie d'être rémunéré pour 3h au minimum est elle, abandonnée. Un coursier pourra ainsi ne pas gagner un seul euro sur son temps de travail s'il ne reçoit aucune commande. Selon Deliveroo, les coursiers pourront désormais livrer 2,2 commandes par heure (...) sous le nouveau modèle, ils gagneraient jusqu'à 16 € par heure, ou 11 € par heure s'ils sont étudiants indépendants. Un constat qui n'est pas partagé par Jean-Bernard, coursier. Il a calculé de son côté la différence en se basant sur son total de courses effectuées sur l'année écoulée. J'ai livré 4750 commandes en un an. Avec l'ancien accord et mon statut Smart, je gagnais un peu moins de 1400 € net par mois pour 40 heures par semaine. Avec la nouvelle formule, je vais me retrouver à 955 € net mensuel.

Arnaud Barbier, un étudiant, conteste le nouvel accord, mais se dit satisfait de travailler pour Deliveroo. En tant qu'étudiant via Smart, je pouvais gagner entre 900 et 1000 € par mois pour 20h par semaine. La flexibilité offerte par ce job est appréciable. Mais s'il continue aujourd'hui de travailler avec cette entreprise, il a créé il



Montant d'impôts payés en Belgique : 0 €

Le leader de la location entre particuliers possède son siège social en Irlande. Airbnb est valorisée à 31 milliards \$.

UBER

Montant d'impôts payés en Belgique : 44 000 €

Uber possède une filiale à Amsterdam. Les impôts payés ne correspondent qu'aux frais salariaux. L'entreprise est pourtant valorisée à 68 milliards \$.



Montant d'impôts payés en Belgique : 0 €

Deliveroo réalise des pertes supérieures à son chiffre d'affaires.



y a un an Molenbike, une coopérative de coursiers à vélo avec cinq autres fondateurs afin de proposer un autre modèle. *Comme toute société commerciale on est là pour faire de l'argent, mais avec une finalité sociale* explique Raphaël Arnould, co-fondateur. À l'inverse, de ces boîtes qui n'ont aucune considération pour leurs travailleurs, on veut remettre le coursier au centre de la structure. Dans une coopérative, c'est tout de même la personne la mieux placée pour prendre une décision. Bien sûr tout cela répond à un marché, mais les protections sociales ne doivent pas s'effondrer pour autant. On veut montrer que c'est possible de rendre la livraison à vélo économiquement viable, tout en payant correctement les gens.

Pour l'heure, Molenbike n'effectue que des courses de commerçant à commerçant. L'entreprise travaille donc avec des colis plus volumineux que ceux de Deliveroo ou Uber eats. La coopérative utilise donc des vélos-cargo et cela a un coût. L'outil de travail n'étant évidemment pas, chez eux, à la charge du travailleur. Le prix d'un cargo de base c'est 1800 €, 6000 € pour transporter des gros colis et 15 000 € pour faire du froid. Encore balbutiante, Molenbike avait signé un contrat important avec Farm, une coopérative d'alimentation possédant cinq magasins en Région bruxelloise. Farm a récemment rompu le contrat, rendant la coopérative de coursiers un peu plus instable. Pour ces petites coopératives débutantes, la recherche de capital est ainsi essentielle. Alors que Deliveroo a levé cet automne 385 millions € en un claquement de doigts et est désormais valorisé à 2 milliards de dollars, Rayon9, une coopérative de coursiers liégeoise a réussi à réunir, en comparaison, 58 000 € grâce à une centaine de coopérateurs. *Nous n'avons aucune ambition de gigantisme* se défend Benoît Renard l'un des membres fondateurs. *On fait avant tout de l'alimentaire, mais surtout du bio, dans des circuits courts et avec de petits artisans, même si cela nous arrive de faire du dernier kilomètre pour Amazon. C'est discutable de travailler pour une entreprise comme celle-ci, mais on a besoin de vivre et cela fait toujours une camionnette en moins dans le centre-ville de Liège. Cela répond à notre objectif écologique avant d'être financier.*

Demain, tous serviteurs ?

Pour l'instant l'entreprise liégeoise n'emploie qu'un coursier à mi-temps, mais s'oblige à lui assurer un statut salarié. *J'ai un regard féroce sur les entreprises de l'ubérisation. Au-delà du statut de ces travailleurs qui sont les esclaves du XXI^e siècle, l'activité est très critiquable. Que les gens prennent l'habitude de*

se faire livrer un repas chez eux, socialement ce n'est pas super, mais surtout quel rapport cela entraîne-t-il avec les livreurs qui peuvent être considérés comme des serviteurs ?

L'arrivée de ces nouveaux acteurs à l'image de Uber ou Airbnb est souvent présentée comme une démocratisation des services. Un taxi, ou un logement à l'étranger deviendrait dès lors accessible au plus grand nombre et ne serait plus réservé à une seule élite économique. Pourtant, pendant que ces géants de l'économie collaborative bousculent et bradent la valeur du travail, il se révèle que ceux qui en profitent sont les catégories sociales les plus élevées et les plus éduquées. Une étude¹ réalisée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, un établissement public français, démontrait que les utilisateurs de VTC (Uber ou similaires) étaient pour 75 % des cadres supérieurs ou des chefs d'entreprise alors que cette catégorie représente moins de 25 % de la population française. D'après le journal Le Monde², les chauffeurs eux, sont pour 50 % issus des quartiers populaires, là où le chômage est supérieur à 15 %. Toujours selon le quotidien français, un chauffeur Uber, une fois soustrait les frais liés à son véhicule, les taxes et la commission de 25 % ponctionnée par Uber, peut espérer un famélique revenu de 497 € par mois pour 40h de travail par semaine et 1323 € mensuels pour 60h/semaine.

Les utilisateurs de Uber font partie des catégories sociales les plus aisées.

Un algorithme gratuit pour les coopératives

Alors ces coopératives peuvent-elles réellement concurrencer les ogres de l'ubérisation ? Pour Stéphane Boulanger, directeur de Febecoop Wallonie-Bruxelles, une association travaillant à la diffusion des principes collaboratifs, *l'opportunité est de remettre les acteurs directs comme les coursiers au centre du jeu et qu'ils soient propriétaires de leur outil de travail. Stocksy en est un parfait exemple.* Cette banque d'images en ligne coopérative réunit 850 photographes. Trois années après son lancement, alors que le marché semblait moribond, la coopérative dégageait un chiffre d'affaires de 7 millions \$. Jean-Philippe Lens, à l'origine de Topino, une coopérative alimentaire, estime lui que *les coopératives font souvent l'erreur de ne miser que sur l'éthique auprès des consommateurs, nous les premiers. Il faut également être attractifs en terme commercial, en offre de services.*

L'un des principaux avantages en effet vanté par les utilisateurs de Uber ou Deliveroo, réside en leur facilité d'utilisation grâce à des applications numériques efficaces que ne peuvent s'offrir de petites structures. Récemment, Molenbike et Rayon9 ont été contactés par CoopCycle. Ce projet rêve de faire la nique aux

géants du web et propose un logiciel similaire. L'action se veut avant tout politique et dénuée de tout intérêt financier, elle est donc proposée totalement gratuitement aux coopératives de coursiers. *C'est une licence open source, mais qui n'est pas libre. On ne veut pas la donner à tout le monde. Pour l'utiliser il faut que cela corresponde à nos valeurs et donc être une coopérative* explique Kevin Poperl, l'un des 13 fondateurs. Tous se sont rencontrés lors du mouvement social Nuit debout à Paris. Si les coopératives belges approchées réfléchissent pour l'instant à comment elles pourraient utiliser cet outil, une coopérative est déjà en train de la tester à Toulouse avant d'être opérationnelle à la fin de l'été prochain. *Par rapport au modèle aujourd'hui dominant, on économiserait les 30 % de commission ponctionnés par les entreprises. Restaurateurs et livreurs seraient gagnants. À long terme, on souhaiterait mutualiser les coûts et les valeurs. La food tech n'est qu'une porte d'entrée, il est possible de développer CoopCycle pour l'ensemble des services à la personne. L'idée c'est de réinstaurer un régime et un cadre social là où Uber et les nouvelles lois travail mises en place en Europe le détruisent.* Toutefois, concurrencer Deliveroo ne se fera pour ses fondateurs que grâce à l'appui des pouvoirs publics. *Sans un soutien politique, nous serons trop faibles. Des contacts ont déjà été établis avec des communes de la région parisienne, pour devenir des villes anti-Uber comme vous l'avez initié en Belgique avec les villes anti-Ceta* conclut Kevin Poperl.

Les pouvoirs publics ont-ils leur mot à dire ?

Sur ce point, les politiques belges semblent plutôt conciliants avec les acteurs de l'économie collaborative. Auparavant réservé aux prestations artistiques occasionnelles, le régime des petites indemnités permet de défiscaliser (et donc d'y exclure les droits sociaux) certains revenus. Hors, le gouvernement fédéral compte étendre ce régime à tous les échanges entre particuliers, donc à

Airbnb ou Uber et ce, dans une limite de 6000 € par an. Didier Gosuin, le ministre (DéFI) de l'économie et de l'emploi de la Région bruxelloise tente depuis quelques mois de monter au créneau sur ce sujet. *Si sous des chemins collaboratifs, le but est de détricoter le statut du travailleur et d'éluider l'impôt on ne va pas dans un sens positif* affirme-t-il. *Ce n'est pas acceptable qu'ils ne paient pas d'impôts (voir tableau p. 5), c'est une question d'équité fiscale. On est dans un État de droit, toute entreprise qui fait des profits doit payer des impôts.* Pourtant, les mesures de la Région bruxelloise sur le sujet sont plutôt timides. Paris vient par exemple de limiter le nombre de nuitées possibles par Airbnb pour un propriétaire à 120, Londres fixe de son côté un plafond à 60 nuits, Amsterdam et New-York à ... 30. Depuis 2016, à Bruxelles, les hébergements doivent s'inscrire auprès de l'administration et s'acquitter d'une taxe de 3 € par nuit et par chambre. Mais en réalité pour les 7 000 hébergements en location dans la capitale, seuls une centaine de loueurs auraient effectué les démarches, selon le journal La Dernière Heure. La Région peine à effectuer les contrôles nécessaires, Airbnb refusant de partager ses données avec l'administration. Les pouvoirs publics ont pourtant les moyens pour faire pression sur les géants du numérique. En Hongrie, face à des lois contraignantes et des contrôles intensifs, Uber a tout simplement décidé de... quitter le pays. ■

1. Etude sur les différentes formes de voitures de transport avec chauffeur (VTC) Juin 2016, Ademe http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/etude-differentes-formes-voitures-transport-avec-chauffeur-vtc_rapport.pdf
2. Qui sont les chauffeurs Uber ?, www.lemonde.fr



Un peu partout en Europe, comme ici à Paris, des mouvements de chauffeurs de taxi se sont formés pour protester contre l'arrivée d'Uber.

LE B.A-BA DE LA COOPÉRATIVE

On compte aujourd'hui en Belgique, plus de 25 000 sociétés coopératives. Pourtant, derrière ce chiffre, peu d'entre elles répondent réellement aux principes coopératifs. Mais concrètement, qu'est ce qui différencie une coopérative d'une entreprise traditionnelle ?

Julien Collinet



Les tisserands de Rochdale, en Angleterre, souvent considérés comme fondateurs des principes du mouvement coopératif.

À la fin du XIX^e siècle, contrairement à l'immense majorité des autres pays dans le monde, la Belgique a mis en place une loi rendant très souple la création et le fonctionnement d'une coopérative sans vraiment se distinguer du statut d'une entreprise traditionnelle. Les principes de l'esprit coopératif, eux devenaient optionnels. À tel point, que nombre de dirigeants ont été entraînés à ouvrir des sociétés sous ce statut. Le nombre de coopératives a explosé en Belgique, mais en n'ayant de coopératif que le nom.

Pour remédier à cette ambiguïté, a été créé en 1955 le Conseil national de la coopération (CNC), qui certifie les sociétés réellement coopératives. Sur les 25 000 coopératives belges, seules 600 sont reconnues par le CNC, soit moins de 2,5 %.

Pour être agréé par cette institution, il faut répondre à des principes qui reprennent globalement ceux édités par les tisserands de Rochdale. Mal rémunérés, soumis à leurs patrons, ces 28 artisans avaient fondé en 1844 une coopérative considérée comme fondatrice du mouvement qui recensera jusqu'à plus de 10 000 coopérateurs en 1880 :

- Une adhésion libre et volontaire

Quiconque peut devenir membre de la coopérative et personne ne peut y être contraint. Par exemple, les coopératives de coursiers Molenbike et Rayon 9 (voir article page 5) n'obligent pas leurs coursiers à devenir coopérateur afin de travailler dans leur structure.

- Un homme = une voix

À l'inverse du principe où une action représente une voix, la société coopérative garantit une gestion démocratique de sa gouvernance. Ainsi dans une société traditionnelle, s'il existe un actionnaire

majoritaire, ce dernier peut théoriquement avoir un pouvoir total sur l'entreprise et ses dirigeants seraient nommés pour répondre à ses exigences. Les petits actionnaires, n'ont, eux, en réalité aucun pouvoir. Avec le principe d'un homme égal à une voix, tous les associés ont une voix égale lors des assemblées générales quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent. Dans les critères du CNC, toutefois ce principe est quelque peu assoupli.

- Les administrateurs sont désignés par l'assemblée générale

Le conseil d'administration a toutefois possibilité de nommer lui-même des administrateurs ou commissaires mais ceux-ci peuvent être révoqués par l'assemblée générale des coopérateurs.

- Les dividendes sont limités

Afin que l'entreprise ne rentre pas dans une course effrénée au versement de dividendes, ceux-ci sont limités (actuellement à 6 % du montant de la part sociale en Belgique). Le but est également de ne pas fragiliser l'avenir de l'entreprise en voulant à tout prix rémunérer l'actionariat. Les entreprises du Bel 20 ont, elles, distribué plus de dividendes qu'elles n'ont réalisé de bénéfices. À titre d'exemple, Engie, en 2016 affichait un bénéfice de 163 millions d'euros, tout en reversant 3,16 milliards à ses actionnaires, soit 1935 % fois plus.

- Les administrateurs ne sont pas rémunérés

Contrairement à la société coopérative intercommunale (mais qui ne répond pas aux principes du CNC) ... Publifin.

Pour Jacques Defourny (voir interview-ci contre), la coopérative est en résumé une entreprise créée par des membres qui en sont aussi les principaux usagers, ou les principaux travailleurs. Ses membres sont là pour utiliser les biens ou les services produits par la coopérative. En tant que sociétaire, ce sont eux qui ont le pouvoir de gérer la coopérative et éventuellement de se partager une partie des bénéfices dans une logique non capitaliste. En fin d'année, les coopérateurs peuvent se dire, si on a réalisé de bons bénéfices, on peut ristourner une partie du prix payé aux membres fidèles. C'est entre autres le cas dans les coopératives d'énergie, éoliennes notamment. ■

LA GÉNÉRATION Y VEUT DONNER UN SENS À SON TRAVAIL

Jacques Defourny, économiste, est directeur du Centre d'Économie Sociale de l'Université de Liège et l'un des spécialistes en Belgique des entreprises coopératives. Interview.

Propos recueillis par Julien Collinet



Assiste-t-on à un regain d'intérêt autour du modèle de la coopérative ?

On sent bien que l'indignation par rapport au capitalisme mondialisé est de plus en plus forte et finit par se traduire par la volonté de trouver d'autres formes d'entreprises. Il a d'ailleurs été démontré que suite à la crise financière, les coopératives avaient été plus résilientes que les autres sociétés, car elles étaient moins exposées à la spéculation. En Wallonie, la Sowecsom assure leur promotion autour du programme Brasero qui renforce les fonds propres des coopératives naissantes. Mais avant tout, ceci est possible car l'on voit naître de plus en plus d'initiatives entrepreneuriales dans des tas de domaines allant de l'éolien aux circuits courts, ou dans le secteur culturel. Le tout, dans une dynamique certes marchande, mais où les fondateurs ne veulent pas créer une hiérarchie avec des détenteurs de capitaux et d'autres qui prendraient les décisions. Ils veulent garder la maîtrise de leur outil de travail. La coopérative permet également de garder l'essentiel des bénéfices quand il y en a, au service de l'entreprise.

« L'animation des coopératives peut s'étioler lorsqu'elles se laissent séduire par les sirènes capitalistes »

Peuvent-elles survivre dans un marché toujours plus concurrentiel ? Il y a de plus en plus de besoins à satisfaire de nature semi-marchande qui n'intéressent pas les sociétés de type capitaliste tant qu'elles ne sont pas sources de rentabilité rapide. D'autre part, le pouvoir public se voit contraint de réduire beaucoup d'initiatives d'intérêt général à

cause des diverses mesures d'austérité qui surgissent un peu partout en Europe. Si bien qu'il y a un espace où les coopératives peuvent jouer un rôle car elles ne sont pas en demande de rentabilité mais bel et bien d'équilibre financier. Elles créent des emplois maîtrisés et elles représentent des réponses souvent citoyennes.

Qui sont les acteurs de ces coopératives ?

Cette forme d'entrepreneuriat se retrouve notamment chez des personnes qui ont envie de donner un sens à leur vie professionnelle. Les générations X et Y (NDLR : nées après le baby boom) ne sont plus prêtes à vendre des journées de huit ou neuf heures de travail sans aucune quête de sens. Je dis aussi souvent à mes étudiants de ne plus tout attendre de la grande industrie ou du secteur public. On sent que les perspectives d'emploi des jeunes générations en Belgique francophone vont dépendre de leur énergie à la création d'entreprise, mais pas forcément au sens d'entreprise le plus classique du terme.

La France recense près de 3000 coopératives de travailleurs (SCOP), ce modèle est-il exportable en Belgique ?

Nous sommes dans une période où le chômage reste élevé et où l'initiative collective est plus que jamais une solution pour créer son propre emploi et en contrôler l'avenir. Pendant ce temps, les capitaux nécessaires pour créer une entreprise n'ont jamais été aussi faibles et les nouvelles technologies permettent énormément de choses. Je ne vois pas pourquoi la formule de la coopérative de travailleurs qui existe depuis 150 ans et qui est présente dans tous les pays du monde ne viendrait pas enrichir les manières d'entreprendre dans le paysage belge.

Quel est le risque inhérent aux coopératives ?

L'animation coopérative peut s'étioler si elle n'est pas animée, encore plus si elle se bureaucratise. Cela est arrivé chez les coopératives qui se sont laissées séduire par les sirènes capitalistes. Bien souvent, elles avaient atteint des tailles tellement colossales que les membres n'avaient plus véritablement de lien d'affection et ont accepté de se laisser racheter, car on leur proposait de meilleurs prix pour leur part. Il faut se garder d'angélisme, le capitalisme percole par tellement de nos pores que nous en sommes tous un peu imbibés, ne serait-ce que lorsqu'on recherche le meilleur rapport qualité prix. ■

ZOOM

LES RICHES BELGES AIMENT LES PARADIS FISCAUX

Suite aux récents scandales et révélations sur l'évasion fiscale, il est désormais possible de mieux déterminer d'où proviennent les capitaux cachés dans les paradis fiscaux. Il en ressort que les inégalités de richesses sont encore plus importantes qu'on ne le croyait.

Andrea Morales et Julien Collinet

Depuis l'accélération de la financiarisation de l'économie qui a débuté dans les années 1980¹, on constate dans le monde, une hausse spectaculaire des inégalités. Celles-ci ne cessent de croître ces dernières années. À tel point qu'aujourd'hui, à eux seuls, les huit hommes les plus riches du monde possèdent plus de ressources que la moitié la plus pauvre de la planète, soit 3,6 milliards d'individus (voir Financité Magazine N°47 – Pourquoi les riches ont-ils gagné?). Toutefois, ces statistiques ne prennent pas en compte l'argent placé dans les paradis fiscaux.

Depuis bientôt 10 ans, des scandales liés à l'évasion fiscale éclatent régulièrement dans la presse : Scandale UBS, Swiss leaks, Lux leaks, Football leaks, Malta Files, Panama Papers ... et le mois dernier, les Paradise Papers. Ces révélations ont permis de mieux évaluer l'ampleur de la fraude fiscale. Par ailleurs, depuis 2016, certains centres offshore tels que la Suisse, les îles de Jersey, Guernesey, le Luxembourg ou Hong-Kong publient des données sur les montants déposés par des étrangers dans leur pays. Un collectif de chercheurs composé notamment de Gabriel Zucman (Berkeley) vient de publier une étude² démontrant que près de 10 % du produit intérieur brut (PIB) mondial se trouvait dans des paradis fiscaux, soit l'équivalent de 77 328 milliards de dollars.

80 % des capitaux offshore appartiennent aux 0,1 % les plus riches, 50 % aux 0,01 %

Étonnamment, les utilisateurs de ces paradis fiscaux diffèrent beaucoup selon le pays d'origine. Si mondialement, cette évasion fiscale représente 10 % du PIB au niveau mondial, les champions toutes catégories sont les Émirats arabes unis avec (73 %) de leur PIB placé dans des comptes offshore ! Le Venezuela (64 %) et l'Arabie Saoudite (56 %) complètent le podium. La vieille

Europe n'est pas en reste, puisqu'avec 12,8 %, elle se situe au-dessus de la moyenne mondiale. Pour la Belgique, c'est même 17,4 % du PIB qui se trouve dans les paradis fiscaux, soit plus de 80 milliards d'euros. Il n'est pas difficile d'imaginer, comment le budget de l'État belge serait plus confortable si ces capitaux étaient rapatriés dans le royaume... En regardant outre-Atlantique, « seuls » 7,3 % du PIB américain échappe au fisc. On peut dès lors se poser des questions sur l'efficacité des services fiscaux en Europe, en Belgique notamment et s'il ne serait pas judicieux de leur accorder plus de moyens en vue d'une meilleure efficacité.

Du côté des « bons élèves », la Corée du Sud, la Pologne et la Chine ne placent que respectivement 1,2 %, 1,5 % et 2,3 % de leur PIB offshore.

ÉVASION FISCALE	EN % DU PIB
Émirats arabes unis	73,10%
Belgique	17,40%
Union européenne	12,80%
Moyenne mondiale	9,80%
États-Unis	7,30%
Corée du Sud	1,2 %

Qui sont ces fraudeurs ?

Ce sont très majoritairement les plus riches qui placent leur argent dans les paradis fiscaux. 80 % des capitaux offshore appartiennent en effet aux 0,1 % des personnes les plus riches. Et lorsqu'on regarde du côté des ultra-riches, les seuls 0,01 % les plus riches possèdent 50 % de ces capitaux offshore.

Ce phénomène a de grands impacts sur la perception des inégalités. Ainsi, dans les statistiques habituelles, la France paraissait être un pays plus égalitaire que les pays scandinaves. Mais en incluant les estimations de l'étude, les richesses des 0,01 % les plus riches sont désormais proportionnellement plus importantes en France qu'en Scandinavie. Ces Français les plus riches



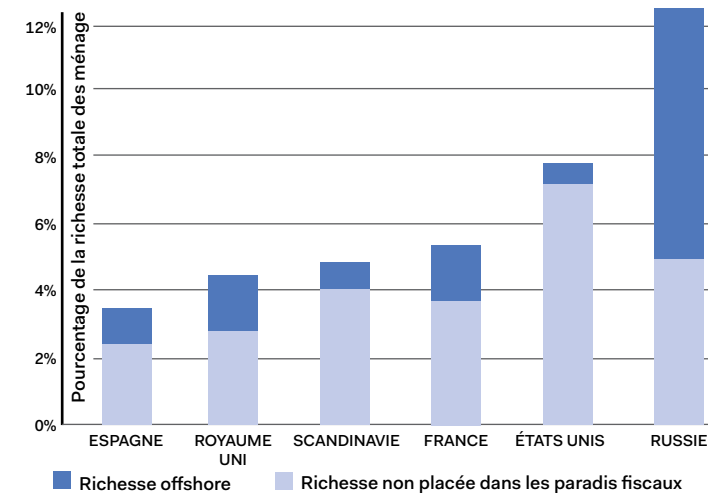
C'EST QUOI UN PARADIS FISCAUX ?

Un paradis fiscal peut se définir comme un territoire où la fiscalité est faible ou inexistante par rapport à la norme du pays d'activité de l'entreprise. On sait que les paradis fiscaux entraînent plusieurs problèmes : manque à gagner en termes de recettes fiscales, instabilité financière, blanchiment d'argent... »

L'anonymat est une des clés des paradis fiscaux, le secret bancaire y est protégé avec des normes spécifiques, avec une volonté de protection des intérêts et une stratégie de développement des États pour maximiser leurs avantages³. Actuellement, les paradis fiscaux participent considérablement à la circulation mondiale des capitaux.

possèdent 5,2 % des richesses de l'ensemble des ménages dont 1,6 % dans des comptes offshore... Une comparaison similaire est encore plus flagrante entre la Russie et les États-Unis, puisque 60 % des capitaux des Russes les plus riches, seraient tout simplement placés dans des paradis fiscaux (voir infographie ci-dessous).

RICHESSES DES 0,01% LES PLUS FORTUNÉS



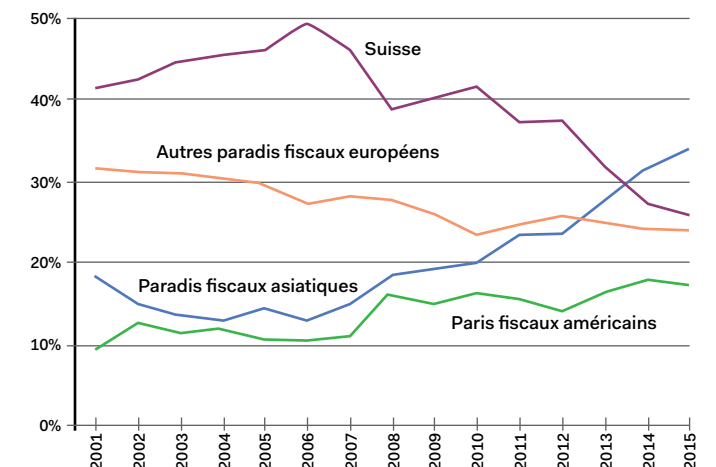
Qui place son argent en Suisse ?

En 2017, pas moins de 2 300 milliards sont placés dans des banques Suisses par des non-résidents. Au total, on trouve des richesses provenant de certains pays d'Europe, majoritairement l'Allemagne (6,3 %), la France (8,1 %), l'Italie (8,8 %) et le Royaume-Uni (5,8 %). 1,8 % des richesses provient de ménages belges.

L'étude nous apprend aussi, que deux ans après la crise de 2008, les richesses placées en Suisse ont diminué de manière importante. La législation récente a conduit aussi certains évadés

fiscaux à quitter les banques helvètes. Alors que la Suisse hébergeait en 2007 près de 50 % des capitaux offshore, elle n'en héberge aujourd'hui plus que 30 %. Et ce sont d'autres paradis fiscaux qui en ont profité. Les paradis fiscaux asiatiques, ont ainsi vu débarquer une quantité très importante de capitaux, au point de dépasser aujourd'hui la Suisse. Ainsi les richesses étrangères déposées à Hong Kong se sont multipliées par six entre 2007 et 2015 (voir graphique ci-dessous).

OÙ SONT PLACÉS LES CAPITAUX OFFSHORE ?



1. Voir Financité Magazine N°37 : Finance et entreprises, la course contre la montre, Mars 2015.
2. Who Owns the Wealth in Tax Havens? Macro Evidence and Implications for Global Inequality. Annette Alstadsæter, Niels Johannesen et Gabriel Zucman, NBER Working Paper No. 23805, septembre 2017.
3. Palan, Ronen. « Paradis fiscaux et commercialisation de la souveraineté de l'État », L'Économie politique, vol. no 15, no. 3, 2002, pp. 79-97. <http://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2002-3-page-79.htm>

EN SUISSE, DES TOILETTES BOUCHÉES ... PAR DES BILLETS DE 500 €

En mai dernier, les toilettes de la salle des coffres d'une agence UBS de Genève ont été bloquées. Quelques jours plus tard, les toilettes de trois restaurants voisins ont subi le même sort. Après enquête de la police, il a été révélé que les sanitaires avaient été bouchés par des liasses de billets de 500 €. Le porte-parole genevois de la justice a expliqué que les coupures avaient été probablement découpées aux ciseaux représentant un total de pas moins de 100 000 €.

OBJECTIF 2°C, DÉJÀ FICHU ?

Les Nations Unies ont tiré la sonnette d'alarme quant à l'objectif de limiter la température de notre planète en dessous de 2°C par rapport à la période précédant la révolution industrielle. L'accord de Paris, signé lors de la COP21, prévoyait même de fixer la limite à 1,5°C. Le total des émissions actuelles équivaut à l'équivalent de 52 Giga tonnes (GT) de CO2. Or, pour ne pas dépasser les 2°C, il faudrait limiter ces émissions à 42 GT en 2030, et même 36 GT pour l'objectif de 1,5°C. Les engagements pris en 2015 lors de la COP21, ne permettront que « d'accomplir approximativement un tiers du chemin » selon les experts.



L'AVENIR DE BELFIUS CONFIE À DES BANQUES AMÉRICAINES

En octobre, le gouvernement fédéral a désigné quatre banques pour organiser l'entrée en Bourse de Belfius. Parmi elles, trois banques américaines (Citigroup, JP Morgan, Merrill Lynch) et le Suisse UBS. Des banques belges seront dans un second temps, chargées de trouver des investisseurs locaux. Un tiers de Belfius devrait être ainsi coté en Bourse dès le printemps 2018. L'annonce a de quoi surprendre, tant tout le monde s'accordait à dire, le président du conseil d'administration en tête, que la banque devait au minimum garder un ancrage local.

Pourquoi donc confier alors en premier lieu à des banques privées étrangères les clés du camion hormis la garantie de voir arriver avant tout dans le capital de la banque divers hedge funds ? Par ailleurs Didier Reynders affirmait récemment dans une interview donnée au journal l'Echo que l'opération s'avèrera juteuse, puisque Belfius n'avait coûté « que » 4 milliards d'euros à l'État belge lors de son rachat et 2011, et qu'elle serait aujourd'hui estimée entre 7 et 9 milliards € (le tiers revendu rapporterait ainsi entre 2,3 et 3 milliards d'euros). D'un point de vue strictement financier, Belfius est pourtant une banque qui rapporte. Les résultats de l'entreprise sont en nette hausse : +45 % en juin 2017 par rapport à juin 2016. L'an dernier, l'État avait touché pas moins de 215 millions € de dividendes grâce à elle. Surtout cette décision s'est déroulée en l'absence de tout débat parlementaire ou public. Les citoyens belges ont pourtant payé très cher la facture lorsqu'il a fallu sauver Dexia. Et l'idée de faire une réelle banque publique d'intérêt général et accessible à tous n'a jamais été évoquée.

L'UE RÉHABILITE LA TITRISATION, AU RISQUE D'UNE NOUVELLE CRISE



Le marché des subprimes qui avait été grandement financé par la titrisation avait conduit à la grave crise financière de 2008. Depuis, on regardait d'un œil méfiant ce mécanisme complexe qui consiste à transférer le risque d'un crédit. Malgré tout, le Parlement européen a décidé de le remettre sur le devant de la scène à la fin du mois d'octobre en votant une loi encourageant les banques à l'utiliser. Selon la Commission européenne cette mesure permettra d'injecter 150 milliards d'euros d'investissement dans l'économie réelle. L'eurodéputé belge (Ecolo), Philippe Lamberts, s'offusquait de son côté de cette décision dans une Tribune publiée par le Vif. Selon lui, *la relance de la titrisation au sein de l'Union européenne constitue un signal très alarmant. Elle démontre combien les leçons de la crise financière de 2007 n'ont pas été tirées par nos dirigeants politiques. Faute d'un sursaut de conscience et de lucidité de leur part, la poursuite de la «marche arrière» réglementaire plongera tôt ou tard l'Europe dans de nouvelles turbulences financières, dont le contribuable sera à nouveau la principale victime.*

L'ÉTRANGE FULGURANCE DU COMMISSAIRE EUROPÉEN À LA FISCALITÉ

Le 8 novembre, soit deux jours après le début des révélations des Paradise Papers par le Consortium international des journalistes d'investigation, le Commissaire européen à l'économie et à la fiscalité se fendait d'un tweet pour le moins étrange. « *Les révélations des #ParadisePapers sont vertigineuses. Le monde opaque de l'évasion fiscale apparaît soudain au grand jour.* » L'ancien ministre français de l'économie (déjà en charge de la lutte contre fraude fiscale) de François Hollande, semble ainsi soudainement découvrir aujourd'hui l'ampleur de la fraude fiscale. On peut se demander où se cachait Pierre Moscovici depuis dix ans alors que les scandales sur le sujet se répétaient : Swiss Leaks, Lux Leaks, Panama Papers etc... Selon les estimations, la fraude fiscale entraîne un manque à gagner de 30 milliards au fisc belge, 2000 milliards au niveau européen.



Pierre Moscovici
@pierremoscovici

Suivre

1/2 Les révélations des #ParadisePapers sont vertigineuses. Le monde opaque de l'évasion fiscale apparaît soudain au grand jour.

11:26 - 8 nov. 2017

50 Retweets 74 J'aime

365

50

74



PUBLICITÉ

Alterfin : investissement éthique dans la microfinance et le commerce équitable

« Donnez plus de valeur à votre argent », c'est avec ce slogan qu'Alterfin cherche à mobiliser un maximum de fonds et à attirer de nouveaux coopérateurs qui souhaitent placer leur argent de manière éthique. Mais quelle est donc cette plus-value qu'offrent les actions Alterfin ?

Georges Karras

La coopérative belge Alterfin mobilise actuellement un capital de 49 millions € auprès de plus de 5 000 actionnaires en Belgique. Ce capital est investi dans la microfinance et l'agriculture durable. Deux secteurs qui contribuent au développement durable de personnes socialement et économiquement défavorisées dans le Sud en leur donnant accès à des services financiers.

Un placement avant tout éthique...

Grâce aux investissements qu'elle effectue, Alterfin a ainsi facilité cet accès à 65.000

personnes et leurs familles dans le Sud en 2014. Les personnes touchées par Alterfin sont majoritairement des femmes (61 %) et des personnes vivant en zone rurale (70%). En investissant dans Alterfin, vous aidez donc directement des dizaines de milliers de paysans et petits producteurs du Sud délaissés des marchés financiers classiques à prendre leur avenir en main et à améliorer leur qualité de vie. C'est ça la plus-value des actions Alterfin. Notons que les actions d'Alterfin sont certifiées par le label Financité & FairFin.

...mais également rentable

En tant que fonds de développement agréé, Alterfin peut distribuer des attestations fiscales. La réduction d'impôt est égale à 5 % du total des investissements effectués pendant l'année et est plafonnée à 320 € par an et par contribuable belge. Pour bénéficier de cet avantage, il faut investir au moins 437,50 €, détenir les actions pendant 5 ans et être une personne physique.

De plus, Alterfin octroie depuis 2000 chaque année un dividende dont les



1 BELGE SUR 5 EN RISQUE DE PAUVRETÉ EN 2018

En Belgique, selon les estimations du Bureau du Plan, 2,23 millions de personnes, soit près de 20 % de la population, se retrouveront en risque de pauvreté. La Belgique s'était pourtant fixé comme objectif dans le cadre de la stratégie Europe 2020 de ne pas dépasser les 1,81 millions de personnes dans cette situation. De son côté, le Syndicat neutre pour indépendants estimait qu'un indépendant sur six, soit 109 469 d'entre eux, gagnait moins de 1 115€ par mois. Ce montant correspondant au seuil de pauvreté.



premiers 190 € de dividendes sont exonérés de précompte mobilier.

Retrouvez toutes les infos concernant un investissement dans Alterfin sur www.alterfin.be/bienvenue.

Et les risques dans tout cela ?

Investir en actions comporte certains risques (p. ex. risque de crédit aux pays en voie de développement, liquidité limitée, conditions de sortie, etc.) décrits dans le prospectus. Consultez le prospectus sur www.alterfin.be et au siège social d'Alterfin avant d'investir.

POURQUOI LES BANQUES SE RESSEMBLENT-ELLES TOUTES ?

Aujourd'hui, le marché belge est dominé par les banques privées et commerciales, faisant paraître aux yeux de certains l'émergence d'autres types de banques dont l'objectif ne serait pas la maximalisation du profit comme une idée saugrenue et grotesque. Fut une époque pourtant, où la diversité bancaire était une réalité en Belgique.

Laurence Roland



© Baudoin

Les banques privées

D'autres types de banques sont nés dans le milieu d'affaires pour favoriser le développement de l'industrie. La Société Générale d'abord et dès 1835, la Banque de Belgique qui participa également à l'industrialisation de la Belgique naissante. Sur le même modèle que la Générale, elle constitue un autre empire industriel. À côté de ces champions nationaux, se développent des institutions liées aux grandes banques internationales telles que la Banque Lambert. Bien plus tard, le 30 juin 1975, la Banque de Bruxelles et la Banque Lambert vont fusionner, pour devenir la Banque Bruxelles Lambert. Entre faillite, dissolution et fusion, la banque privée a donc fait son chemin. Ce n'est donc pas un paysage financier monochrome, comme celui que nous connaissons aujourd'hui, mais bien un environnement multiple et bariolé qui a prévalu jusque fin des années 80, début 90. ■

POUR EN SAVOIR PLUS, DÉCOUVREZ
TOUTES NOS ANALYSES SUR
WWW.FINANCITE.BE

Jusque dans les années 80, la Belgique accueillait des banques différentes qui offraient des services à des populations précises.

Les autres banques

Le contexte de la crise économique de 1847-1848 a par ailleurs suscité l'émergence de différents modèles de crédit populaire. Ensuite, fruits d'une deuxième vague coopérative, les sociétés d'assurance et d'épargne voient le jour dès la fin du XIX^e siècle : la Prévoyance Sociale, Coop-Dépôts (CODEP), les Assurances Populaires, la Coopérative Ouvrière de Banque (COB), qui deviendra ensuite la BACOB, constitueront très vite l'épine dorsale des mouvements socialiste et chrétien. Le modèle du crédit mutuel touchera également le monde rural avec l'apparition des caisses Raiffeisen en Belgique qui deviendront un siècle plus tard CERA. Durant la période d'entre-deux-guerres, ce secteur touchera le monde ouvrier par la multiplication des caisses d'épargne liées au mouvement ouvrier.

On a tendance à dire que Belfius est une banque publique. Elle est en réalité une société anonyme détenue par un actionnaire public (l'État) qui se partage avec trois autres banques (ING, KBC et BNP) la quasi-totalité du marché belge qui grosso modo, fonctionnent toutes sur le même modèle, pour le même type de clients. Avec les bruits de vente d'une partie de Belfius sur les marchés boursiers, l'idée d'avoir dans le paysage bancaire une banque publique qui rende des services non directement couverts par les banques privées et commerciales, s'éloigne un peu plus. Pourtant, jusque dans les années 80, la Belgique accueillait des banques différentes qui offraient des services à des populations précises.

Service public

Entre 1846 et l'été 1847, une crise agricole sévit dans toute l'Europe, entraînant une crise économique. C'est dans ce contexte qu'intervient en Belgique la première vague de création d'institutions publiques de crédit (IPC). Elles avaient vocation à accomplir des tâches qui étaient insuffisamment prises en charge par le secteur privé. Il s'agit de la Caisse générale d'épargne et de retraite (CGER) et du Crédit Communal de Belgique dont la mission était de pourvoir aux besoins de crédits des autorités locales. Dans l'entre-deux-guerres, a lieu la seconde vague de création d'IPC, avec pour objectif ici aussi de pallier les carences du secteur privé en matière de crédits aux entreprises, aux classes moyennes et aux agriculteurs, mais aussi en matière de financements hypothécaires. Dans les années 80, ces IPC sont toujours bien présentes mais plusieurs facteurs commencent à fendiller la coquille.

BRABANT WALLON

LES MONNAIES CITOYENNES À L'ASSAUT DES COMMUNES

Ce mardi 14 novembre, le Talent fêtait son premier anniversaire. Le Talent est la monnaie locale et citoyenne complémentaire à l'euro qui circule dans plusieurs communes du centre du Brabant wallon. L'administration communale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve s'est d'ailleurs elle-même engagée à l'utiliser pour une partie de ses transactions.

Valéry Paternotte



Un an après sa mise en circulation, le Talent, la monnaie locale du Brabant wallon, est désormais accepté par une centaine de commerçants des communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Court-Saint-Étienne, Genappe, La Hulpe et Villers-la-Ville. La masse monétaire, de cette monnaie citoyenne s'élève désormais à 30 000 €. Si celle-ci peut paraître modeste, l'éclosion du Talent témoigne de la vitalité que connaissent ces types de monnaies en Wallonie. Aujourd'hui, neuf sont déjà en circulation et il s'en crée chaque année.

Surtout, ces projets de monnaies reposent sur de fortes dynamiques citoyennes. Ils sont en effet tous portés par des groupes de citoyens désireux de stimuler une économie locale et durable, de réinstaurer de la solidarité dans les échanges, de créer davantage de liens et de contrer les effets néfastes de la spéculation financière.

La soirée qui était organisée pour l'anniversaire du Talent en novembre, en est un bon exemple. Ses créateurs ont concocté une belle programmation pour un anniversaire où étaient invités des intellectuels comme Olivier de Schutter, rapporteur pour le droit à l'alimentation aux Nations unies et professeur de droit à l'UCL, mais aussi des politiques comme Camille Gira, ministre luxembourgeois. Pour Olivier de Schutter, les villes incarnent aujourd'hui le renouveau politique et le centre de gravité politique s'est déplacé à leur niveau.

Politique locale et énergie citoyenne

Étaient donc également conviés les maires de deux villages français atypiques. Celui de Saillans dans la Drôme, où la démocratie participative rythme la vie politique locale. Les élus travaillent en effet en binômes, pour éviter la concentration du pouvoir et ses effets pervers. Ils forment

des comités de pilotage où les citoyens sont majoritaires et décident de projets qui sont amenés à se concrétiser rapidement, ce qui booste la participation citoyenne. Ungersheim, en Alsace, est montré comme un exemple de la transition écologique. Son maire a réussi à souder et mobiliser ses habitants et finalement recréer une diversité de métiers et une résilience, qui était d'ailleurs plus grande à la fin du 19^e siècle qu'au début des années 80.

Des questions qui prenaient toute leur importance avec la présence des échevins du commerce et des finances d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Un accord sera bientôt conclu afin que la commune accepte cette monnaie citoyenne pour le paiement de documents administratifs, de sacs poubelle et autres redevances zones bleues... Et la commune a déjà identifié tous les fournisseurs auprès de qui elle pourra acquérir les biens et services habituels (fleurs, sandwiches, jus de fruits, commerce équitable et autres). Belle perspective qui pourrait faire tache d'huile. L'appui de pouvoirs publics pourrait s'avérer plus que nécessaire, tant le concept de transition dont font partie les monnaies citoyennes repose avant tout sur des bénévoles, au risque que ces derniers, qui ne se ménagent que rarement ne s'épuisent rapidement.

Dernier constat, mais non des moindres, l'importance de la pédagogie autour de ce type d'initiatives citoyennes. Il faut sans doute encore inventer de nouveaux moyens de créer des ponts vers les populations les moins impliquées aujourd'hui dans la transition, car force est de constater que toute la diversité de nos sociétés est rarement représentée dans ces réunions. ■



STÉPHANIE GIBAUD



« SI VOUS PARLEZ, VOUS N'EXISTEZ PLUS »

Rencontre avec Stéphanie Gibaud. Cette lanceuse d'alerte avait révélé au fisc français les pratiques d'évasion fiscale et de blanchiment en bande organisée par la banque suisse UBS.

Propos recueillis par Julien Collinet

Comment avez-vous été entraînée dans le scandale UBS ?

J'étais la responsable marketing et communication d'UBS France depuis 1999. En 2008, suite à une perquisition dans le bureau du directeur général, mes supérieurs m'ont demandé de détruire mes archives informatiques et papier. Là je me suis dit qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas et j'ai refusé d'exécuter cet ordre. J'ai alors été placardisée puis harcelée avant d'être licenciée.

Qu'est-ce qu'UBS avait à cacher ?

Je me suis tournée vers mes collègues pour comprendre. Ils m'ont expliqué qu'on les forçait à travailler main dans la main avec des banquiers suisses et luxembourgeois. Par exemple, on offrait des bonus plus importants à ceux qui encourageaient leurs clients à ouvrir des comptes offshore. Hors, le démarchage des banquiers suisses sur le territoire français est illégal. UBS n'a pas de licence pour ça et offrir des comptes offshore relève du droit pénal. J'ai donc porté plainte contre UBS. J'ai gagné mon procès auprès du tribunal du travail, mais où est la condamnation d'UBS pour leurs pratiques ? La banque a déclaré qu'elle n'irait pas au procès avant 2019 afin de préparer sa défense. Cela fera donc plus de dix ans !

Depuis, vous n'avez jamais retrouvé de travail ?

Si vous parlez, une façon de vous tuer, c'est de ne plus vous laisser accéder au monde du travail. Auparavant, j'avais travaillé pour le gouvernement américain, pour cette banque qui est l'un des recruteurs les plus exigeants de la place financière. Comment alors, expliquer que lorsque vous envoyez des centaines de CV, vous ne recevez pas une seule réponse ? Même pas pour vous dire que vous êtes trop vieille ou que l'on a trouvé mieux que vous. Non, vous n'existez plus. Et là se pose le problème de votre survie, la sanction est immédiate. On vous met des procédures interminables où vous devez payer des frais d'avocat. J'en ai eu pour 30 000 € et je survive avec les minima sociaux.

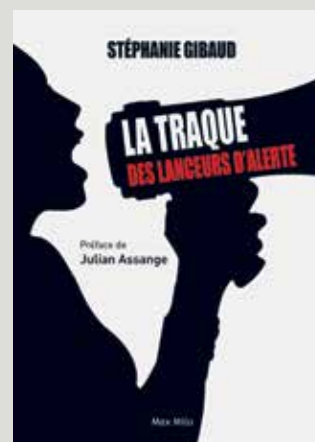
Les lanceurs d'alerte depuis se sont multipliés, les choses ont-elles évolué ?

Mes anciens collègues mis en examen dans l'affaire UBS sont toujours en poste ou ont trouvé un emploi chez la concurrence. Les entreprises préfèrent donc les gens dont l'éthique est remise en question plutôt que les gens honnêtes qui révèlent des dangers pour notre société. Et cela ne concerne pas que la

finance mais toute l'industrie comme le prouvent les 50 lanceurs d'alerte cités dans mon livre. Le ministre français des finances de l'époque, Michel Sapin, m'avait dit que j'avais permis au fisc de découvrir 38 000 comptes offshore représentant 12 milliards €. Qu'est ce qui a été fait depuis pour nous protéger ? Il n'y a eu que des paroles, mais aucun acte. Si les politiques, la justice, ne défendent pas les citoyens, pour qui est faite cette société ? Je pense que tout est fait pour nous couper la chique. Ceux qui ont pris le pouvoir, les fameux 1 % sont du même âge, de la même couleur de peau et sont ultra organisés et ultra solidaires.

Existe-t-il des solutions ?

Souvent, quand je fais des présentations, on me tape dans le dos, on me plaint, c'est de la compassion. Hors j'en ai marre, ça suffit, ce n'est pas comme ça que l'on avance. La fin du livre est réservée aux acteurs du changement : journalistes d'investigation, hackers, militants. Le but est de démontrer que nous ne sommes pas seulement ici pour critiquer le système. Il existe des tas de solutions : des solutions citoyennes, sur la finalité de l'argent ou sur le boycott. D'autres proposent que l'on organise une COP fiscale comme on l'a fait pour le climat. Des associations proposent, elles, de réquisitionner les biens mal acquis. C'est ce qui se passe en Italie. Les biens des mafias peuvent être saisis, par exemple les terres de la mafia sont confisquées et offertes à cultiver à des associations ou des coopératives. On pourrait faire la même chose avec les biens des entreprises ou personnes coupables de fraude fiscale. ■



La traque des lanceurs d'alerte, de S. Gibaud, Éditions Max Milo, octobre 2017, 300 pages, 19,90 €